RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02268
Numéro SIREN : 839 168 663
Nom ou dénomination : COPLAM 33

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 37934

COPLAM 33

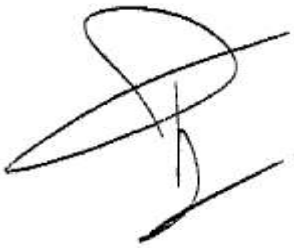
Centre Commercial La Ferrière

Route de Sauveterre

33670 CREON

Comptes arrêtés au 31/01/2020
RCS BORDEAUX 839 168 663

Certifié conforme à l'original



33670 CREON

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1 31/01/2019 10
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 532	1 286	1 246	2 091
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	48 131	3 271	44 860	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	4 596 946		4 596 946	4 127 770
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	4 647 609	4 557	4 643 052	4 129 861
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	45 400		45 400	53 948
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 713 955		1 713 955	1 540 630
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 388		4 388	4 178
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	73 389	5 375	68 013	72 903
	Autres créances	321 989		321 989	733 985
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	410 986		410 986	701 269
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	19 151		19 151	51 044
	Total III	2 594 633	5 375	2 583 883	3 157 957
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	10		10	
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 236 876	9 932	7 226 944	7 287 818

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

33670 CREON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 10
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 200 000	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	120 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 024	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	194 679	133 024
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 527 703	1 333 024
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		34 613
	Provisions pour charges		
	Total III		34 613
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 828 535	3 255 969
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	124 936	121 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 958 925	1 939 834
	Dettes fiscales et sociales	696 934	558 917
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	89 912	43 630
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	5 699 241	5 920 180
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 226 944	7 287 818

33670 CREON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/01/2019 10
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	29 513 751		29 513 751	17 232 812
Production vendue de biens	3 304 235		3 304 235	1 826 373
Production vendue de services	73 536		73 536	35 286
Chiffre d'affaires NET	32 891 521		32 891 521	19 094 470
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 990	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			93 830	18 909
Autres produits			21 988	2 399
Total des Produits d'exploitation (I)			33 009 330	19 115 778
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			25 770 032	16 368 045
Variation de stock (marchandises)			173 325-	1 540 630-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 455 518	1 362 458
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			8 548	53 948-
Autres achats et charges externes *			2 111 890	1 215 965
Impôts, taxes et versements assimilés			262 697	197 030
Salaires et traitements			1 869 642	1 037 747
Charges sociales			369 484	217 706
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 116	441
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 985	1 390
Dotations aux provisions				34 613
Autres charges			12 867	7 155
Total des Charges d'exploitation (II)			32 695 454	18 847 971
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			313 875	267 806
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 10
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	34 153	20 040
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	34 153	20 040
2. Résultat financier (V-VI)	34 153-	20 040-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	279 723	247 767
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 147	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	55 147	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 739	13 484
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	4 739	13 484
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	50 408	13 484-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	49 993	47 552
Impôts sur les bénéfices (X)	85 459	53 706
Total des produits (I+III+V+VII)	33 064 476	19 115 778
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	32 869 798	18 982 753
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	194 679	133 024

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société :
SAS COPLAM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 7 226 944 EURO

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 194 679 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 mis à jour des différents règlements.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).
Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 2 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de cloture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes , les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.
Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le prix d'achat inclut les coûts logistiques. Les stocks sont donc valorisés au prix d'achat augmenté des coûts logistiques y afférents.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations (en K€)

Variation des immobilisations (VB)

(En k€)	Notes	VB au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	VB au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		3	0	0	0	3
Concessions, brevets et droits similaires		3	0	0	0	3
Immobilisations Corporelles		0	48	0	0	48
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	48	0	0	48
Immobilisations Financières		4 128	469	0	0	4 597
Autres participations		4 128	469	0	0	4 597
Total Actif immobilisé (VB)		***4 130***	***517***	***0***	***0***	***4 648***

Variation des immobilisations (Amortissements & Dépréciations)

(En k€)	Notes	Amo. & Dep. au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	Amo. & Dep. au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		-0	-1	0	0	-1
Concessions, brevets et droits similaires		-0	-1	0	0	-1
Immobilisations Corporelles		0	-3	0	0	-3
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	-3	0	0	-3
Total Actif immobilisé (Amortissements & Dépréciations)		***-0***	***-4***	***0***	***0***	***-5***

Variation des immobilisations (VNC)

	Notes	VNC au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	VNC au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		2	-1	0	0	1
Concessions, brevets et droits similaires		2	-1	0	0	1
Immobilisations Corporelles		0	45	0	0	45
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	45	0	0	45
Immobilisations Financières		4 128	469	0	0	4 597
Autres participations		4 128	469	0	0	4 597
Total Actif immobilisé (VNC)		***4 130***	***513***	***0***	***0***	***4 643***

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
JUPILOU 33670 CREON	80 000	1 741 247	50,00	210 418

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances clients	73 389	73 389	-
Fournisseurs débiteurs	84 881	84 881	-
Créances sociales	3 165	3 165	-
Créances fiscales	10 743	10 743	-
Débiteurs divers	223 200	223 200	-
Total	***395 378***	***395 378***	**-**

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients	823
Fournisseurs débiteurs	84 881
Créances sociales	-
Créances fiscales	-
Débiteurs divers	6 961
Total	***92 665***

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	12 000	100,00

DETTES

Etat des dettes

	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	2 953 471	557 776	1 758 442	637 253
Fournisseurs	1 958 925	1 958 925		
Dettes soc. & fisc.	696 934	696 934		
Autres dettes	89 912	89 912		
Total	***5 699 241***	***3 303 547***	***1 758 442***	***637 253***

Charges à payer

	Montant
Dettes financières	1 779
Fournisseurs	106 700
Dettes soc. & fisc.	25 984
Autres dettes	32 339
Total autres créances	***166 802***

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif moyen du personnel est de 72.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
nantissement Titres JUPILOU	*2 395 694*
Autres engagements donnés	2 395 694
Total	**2 395 694**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

COPLAM 33

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 000 €
Siège Social : Centre Commercial La Ferrière
Route de Sauveterre
33670 CREON
RCS BORDEAUX 839 168 663

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un
Le trente et un juillet
A quatorze heures

La Société « **PETIT BRANA** » Associée unique de la Société « **COPLAM 33** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 000 € a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2020**
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2020**
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2020** et affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020
- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2021**
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2021**
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2021** et affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Rémunération de la Présidente
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuve définitivement l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique approuve le montant de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020.

En conséquence, elle donne au dirigeant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 janvier 2020.**

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de **194 679 €** comme suit :

- Virement au compte **« Autres réserves » :** **194 679 €**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice précédent.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de chacune desdites conventions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuve définitivement l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 janvier 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique approuve le montant de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI s'élevant à 7 577 € au titre de l'exercice.

En conséquence, elle donne au dirigeant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 janvier 2021.**

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

ED

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de **547 684 €** comme suit :

- **Distribution de dividendes :** **500 000 €**
- Virement du solde au compte **« Autres réserves » :** **47 684 €**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des deux exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de chacune desdites conventions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

SEPTIEME DECISION

Pour l'exercice clos au 31 janvier 2021, l'Associée unique prend acte de la rémunération annuelle versée à la présidente pour l'exercice de son mandat d'un montant de 200 000 €.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

HUITIEME DECISION

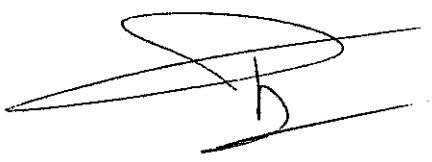
L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associée unique.

PETIT BRANA
Représentée par M. Eric DUCASSE



COPLAM 33

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 000 €
Siège Social : Centre Commercial La Ferrière
Route de Sauveterre
33670 CREON
RCS BORDEAUX 839 168 663

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Les conventions prises ou qui se sont poursuivies au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 ont été les suivantes :

- ✓ Contrat de location gérance avec la société JUPILOU
- ✓ Rémunération Présidence PETIT BRANA = 200 000 €
- ✓ Compte courant PETIT BRANA = 124 555,35 € rémunéré au taux de 1,17 %
- ✓ Compte courant JUPILOU = 33 242,13 €, non rémunéré

SARL PETIT BRANA
Représentée par M. Eric DUCASSE



COPLAM 33

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 000 €
Siège Social : Centre Commercial La Ferrière
Route de Sauveterre
33670 CREON
RCS BORDEAUX 839 168 663

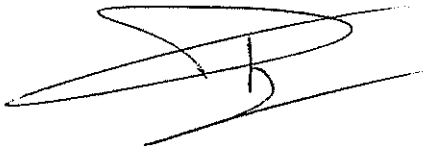
Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les conventions prises ou qui se sont poursuivies au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 ont été les suivantes :

- ✓ Contrat de location gérance avec la société JUPILOU
- ✓ Rémunération Présidence PETIT BRANA = 171 666,68 €
- ✓ Compte courant PETIT BRANA = 122 206 €

SARL PETIT BRANA
Représentée par M. Eric DUCASSE



In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES
19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

COPLAM 33

Société par actions simplifiée

Centre Commercial la Ferrière
Route de Sauveterre
33 670 CRÉON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2020

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES
19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

COPLAM 33

Société par actions simplifiée

Centre Commercial la Ferrière
Route de Sauveterre
33 670 CRÉON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2020

A l'associée unique de la société COPLAM 33,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COPLAM 33 relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Stocks :

La valeur des stocks comptabilisée à l'actif est déterminée selon la méthode exposée dans la note « Stocks » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Immobilisations financières :

Les titres de participation sont évalués tel que décrit dans la note « Titre de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières » de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à valider l'absence de dépréciation de ces titres de participation à la clôture et de vérifier que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application des statuts, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais prévus.

Bordeaux, le 28 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Audrey VERGÈS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, annexe

33670 CREON

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1 31/01/2019 10
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 532	1 286	1 246	2 091
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	48 131	3 271	44 860	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	4 596 946		4 596 946	4 127 770
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	4 647 609	4 557	4 643 052	4 129 861
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	45 400		45 400	53 948
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 713 955		1 713 955	1 540 630
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 388		4 388	4 178
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	73 389	5 375	68 013	72 903
	Autres créances	321 989		321 989	733 985
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	410 986		410 986	701 269
	Charges constatées d'avance (3)	19 151		19 151	51 044
	Total III	2 594 633	5 375	2 583 883	3 157 957
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	10		10	
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 236 876	9 932	7 226 944	7 287 818

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

33670 CREON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 10
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 200 000	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	120 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 024	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	194 679	133 024
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 527 703	1 333 024
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		34 613
	Provisions pour charges		
	Total III		34 613
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 828 535	3 255 969
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	124 936	121 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 958 925	1 939 834
	Dettes fiscales et sociales	696 934	558 917
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	89 912	43 630
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	5 699 241	5 920 180
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 226 944	7 287 818

33670 CREON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/01/2019 10
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	29 513 751		29 513 751	17 232 812
Production vendue de biens	3 304 235		3 304 235	1 826 373
Production vendue de services	73 536		73 536	35 286
Chiffre d'affaires NET	32 891 521		32 891 521	19 094 470
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 990	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			93 830	18 909
Autres produits			21 988	2 399
Total des Produits d'exploitation (I)			33 009 330	19 115 778
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			25 770 032	16 368 045
Variation de stock (marchandises)			173 325-	1 540 630-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 455 518	1 362 458
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			8 548	53 948-
Autres achats et charges externes *			2 111 890	1 215 965
Impôts, taxes et versements assimilés			262 697	197 030
Salaires et traitements			1 869 642	1 037 747
Charges sociales			369 484	217 706
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 116	441
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 985	1 390
Dotations aux provisions				34 613
Autres charges			12 867	7 155
Total des Charges d'exploitation (II)			32 695 454	18 847 971
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			313 875	267 806
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

33670 CREON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 10
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	34 153	20 040
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	34 153	20 040
2. Résultat financier (V-VI)	34 153-	20 040-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	279 723	247 767
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 147	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	55 147	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 739	13 484
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	4 739	13 484
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	50 408	13 484-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	49 993	47 552
Impôts sur les bénéfices (X)	85 459	53 706
Total des produits (I+III+V+VII)	33 064 476	19 115 778
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	32 869 798	18 982 753
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	194 679	133 024

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société :
SAS COPLAM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 7 226 944 EURO

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 194 679 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 mis à jour des différents règlements.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).
Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 2 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de cloture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes , les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.
Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le prix d'achat inclut les coûts logistiques. Les stocks sont donc valorisés au prix d'achat augmenté des coûts logistiques y afférents.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations (en K€)

Variation des immobilisations (VB)

(En k€)	Notes	VB au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	VB au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		3	0	0	0	3
Concessions, brevets et droits similaires		3	0	0	0	3
Immobilisations Corporelles		0	48	0	0	48
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	48	0	0	48
Immobilisations Financières		4 128	469	0	0	4 597
Autres participations		4 128	469	0	0	4 597
Total Actif immobilisé (VB)		***4 130***	***517***	***0***	***0***	***4 648***

Variation des immobilisations (Amortissements & Dépréciations)

(En k€)	Notes	Amo. & Dep. au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	Amo. & Dep. au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		-0	-1	0	0	-1
Concessions, brevets et droits similaires		-0	-1	0	0	-1
Immobilisations Corporelles		0	-3	0	0	-3
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	-3	0	0	-3
Total Actif immobilisé (Amortissements & Dépréciations)		***-0***	***-4***	***0***	***0***	***-5***

Variation des immobilisations (VNC)

	Notes	VNC au 31/01/2019	+ Augmentations	+/- transfert	- Diminutions	VNC au 31/01/2020
Immobilisations Incorporelles		2	-1	0	0	1
Concessions, brevets et droits similaires		2	-1	0	0	1
Immobilisations Corporelles		0	45	0	0	45
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	45	0	0	45
Immobilisations Financières		4 128	469	0	0	4 597
Autres participations		4 128	469	0	0	4 597
Total Actif immobilisé (VNC)		***4 130***	***513***	***0***	***0***	***4 643***

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
JUPILOU 33670 CREON	80 000	1 741 247	50,00	210 418

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances clients	73 389	73 389	-
Fournisseurs débiteurs	84 881	84 881	-
Créances sociales	3 165	3 165	-
Créances fiscales	10 743	10 743	-
Débiteurs divers	223 200	223 200	-
Total	***395 378***	***395 378***	**-**

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients	823
Fournisseurs débiteurs	84 881
Créances sociales	-
Créances fiscales	-
Débiteurs divers	6 961
Total	***92 665***

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	12 000	100,00

DETTES

Etat des dettes

	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	2 953 471	557 776	1 758 442	637 253
Fournisseurs	1 958 925	1 958 925		
Dettes soc. & fisc.	696 934	696 934		
Autres dettes	89 912	89 912		
Total	***5 699 241***	***3 303 547***	***1 758 442***	***637 253***

Charges à payer

	Montant
Dettes financières	1 779
Fournisseurs	106 700
Dettes soc. & fisc.	25 984
Autres dettes	32 339
Total autres créances	***166 802***

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif moyen du personnel est de 72.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
nantissement Titres JUPILOU	*2 395 694*
Autres engagements donnés	2 395 694
Total	**2 395 694**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	